

Programme de formation-recherche « La philosophie des sciences en Autriche et en France au XXème siècle: histoires croisées, héritages, réceptions et influences réciproques »

Compte rendu du workshop des 23 et 24 novembre 2007

Les premières journées organisées les 23 et 24 novembre 2007 – dans le cadre du programme de formation-recherche « La philosophie des sciences en Autriche et en France au XXème siècle » – à l’Institut Wiener Kreis, à Vienne étaient consacrées aux « conventionnalismes ».

Cette rencontre comportait trois sessions. La première (qui s’est tenue dans la matinée du 23 novembre) s’organisait autour de deux exposés qui se proposaient de réévaluer le rôle joué dans l’histoire de l’empirisme logique de langue allemande – et tout particulièrement dans les débats autour de la notion de convention – par deux figures peu étudiées de nos jours : l’historien des sciences français Abel Rey et l’épistémologue polonais Kazimierz Ajdukiewicz. Dans un exposé intitulé « Philosophie der modernen Physik : Philipp Frank und Abel Rey », Matthias Neuber (Tübingen), après avoir souligné l’influence décisive d’Abel Rey sur le premier Cercle de Vienne et notamment sur Philipp Frank, a confronté les interprétations que l’un et l’autre donnèrent des développements de la physique moderne au début du XXème siècle. Dans un exposé intitulé « Radical conventionalism : intersection of two traditions », Jindrich Cerny (Paris) a, pour sa part, présenté le conventionnalisme radical de Kazimierz Ajdukiewicz. et défendu la thèse selon laquelle ses conceptions se situaient à l’intersection de la tradition française et de la tradition autrichienne. Partant d’une confrontation entre le conventionnalisme de Poincaré et de Le Roy et celui d’Ajdukiewicz – dont il a exposé la théorie des règles de signification, conséquence directe de son conventionnalisme – Jindrich Cerny a distingué entre un conventionnalisme radical faible et un conventionnalisme radical fort et terminé en soulignant la continuité entre la tradition logique et épistémologique polonaise de l’école de Lvov-Varsovie et le Cercle de Vienne.

La deuxième session (après-midi du 23 novembre) était consacrée à Moritz Schlick. Dans son exposé « Die implizite Definition bei Schlick und Cassirer », Ronan de Calan (Paris) a tenté d'examiner un des concepts clef des deux courants principaux de l'épistémologie dans le monde germanophone du début du XX^e siècle : le concept de définition implicite. Il en a d'abord dressé une brève généalogie : à partir de 1907, un concept tiré de la théorie de la définition du mathématicien Gergonne est sorti de son contexte et utilisé pour décrire le programme de Hilbert. C'est sur lui qu'il s'est ensuite concentré pour détailler à la fois sa méthode, qui renvoie à ce qu'on appelle un formalisme, et la source intuitive – et même dans le cas de l'arithmétique, synthétique a priori – de ses propositions fondamentales ou axiomes. Cette double dimension explique son influence tant sur le positivisme que sur le néokantisme. Ronan de Calan a alors examiné le rôle décisif joué par le concept de définition implicite et la méthode axiomatique dans l'œuvre de Schlick, fondateur du Cercle de Vienne, et dans celle de Cassirer, représentant principal du néokantisme épistémologique – l'un et l'autre mettant en avant deux compréhensions du programme de Hilbert, et deux variantes de l'axiomatique, l'une fondée sur des conventions, l'autre sur une interprétation nouvelle du synthétique a priori.

C'est précisément la conception de l'a priori défendue par Schlick qui était l'objet de l'exposé de Christian Bonnet (Paris), intitulée « Schlick und das Apriori ». L'exposé portait de l'analyse du rôle joué par Kant et par la conception kantienne de l'a priori dans la pensée de Schlick. Car si Schlick partage certes avec les autres empiristes logiques le refus du synthétique a priori kantien, il n'en crédite pas moins Kant du double mérite d'avoir montré que le concept d'a priori ne pouvait avoir qu'un sens logique et non psychologique et d'avoir reconnu le caractère purement formel de l'a priori. Mais il estime que Kant n'a pas su préserver ce caractère purement formel de l'a priori et que son synthétique a priori est encore lesté d'un élément matériel, dont Schlick – en un sens plus kantien que Kant lui-même – entreprend de le purger. Pour Schlick, certaines des propositions que Kant a pris pour des

propositions synthétiques a priori se révèlent en fait à l'analyse être de pures conventions. Mais la reconnaissance par Schlick du rôle joué par les conventions dans la connaissance scientifique ne saurait toutefois faire de lui un conventionnaliste – le choix (par convention), par exemple, d'une certaine géométrie n'étant pour lui que le choix d'une langue dans laquelle exprimer nos théories mais ne modifiant nullement le contenu des lois de la nature elles-mêmes.

Le dernier exposé de l'après-midi (« Schlick und die Lehre der Subjektivität der Sinnesqualitäten ») était présenté par Edwin Glassner (Vienne). Les nombreuses références faites par Schlick à la théorie de la subjectivité des qualia l'ont amené à s'intéresser aux origines de cette théorie et aux différentes formulations qui ont pu en être données, puis à confronter la conception de Schlick – telle qu'elle ressort de l'examen critique qu'il entreprend de la conception de l'espace de Wundt – avec celle de Poincaré.

La troisième session (samedi 24 novembre au matin) s'organisait autour du conventionnalisme de Carnap. Après un exposé de Christian Damböck (Vienne) consacré à l'articulation des concepts carnapiens de déduction, d'induction et de convention, Christoph Limbeck-Lilienau (Vienne) est parti de l'analyse de ce que le philosophe polonais Kazimierz Ajdukiewicz nommait le "conventionalisme radical", qui étend la notion de convention des principes généraux et des lois scientifiques aux faits scientifiques. Dans une première partie a été analysée l'origine de cette conception chez Édouard Le Roy, qui radicalisait ainsi le conventionnalisme de Poincaré. Poincaré défend en effet contre Le Roy un conventionnalisme qui trace une frontière nette entre les conventions et les faits, qui eux ne dépendent pas d'un choix, mais sont seulement constatés. Dans une seconde partie la conférence a étudié la position d'Ajdukiewicz qui tente d'affiner la position de Le Roy en définissant exactement en quoi consistent les conventions dans la description des faits scientifiques. Selon lui la convention consiste dans le choix d'un appareil conceptuel, qui une fois fixé détermine la constatation des faits. Dans une dernière partie a été analysée la

réaction de Carnap et Hempel à cette version du conventionalisme et souligné la proximité de la position de Carnap avec celle d'Ajdukiewicz.

Le dernier exposé, présenté par Pierre Wagner (Paris) a, enfin, montré que Carnap avait, au cours de sa carrière philosophique, défendu plusieurs formes de conventionnalismes qui sont parfois confondues. Dans son exposé, il a expliqué ce qui distingue ces différentes formes et discuté le principe de tolérance, qui introduit, en 1934, un conventionnalisme nouveau que Carnap n'a plus jamais renié par la suite.